



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, 18 janvier 2018

Communiqué de presse

LE DÉPARTEMENT DU NORD RETENU COMME TERRITOIRE D'EXPÉRIMENTATION DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL



Suite à la remise du rapport sur la consultation de la jeunesse à Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, une première étape dans la mise en place opérationnelle du Service national universel (SNU) s'amorce dans les territoires. **Le département du Nord a été retenu**, avec douze autres départements, **comme pilote du service national universel à partir du 15 juin prochain**.

Dans le Nord, cette expérimentation sera pilotée par Jean-Christophe Bouvier, préfet délégué pour la défense et la sécurité, en collaboration avec Jean-Yves Bessol, directeur académique, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale dans le Nord.

Le SNU poursuit quatre objectifs :

- Accroître la cohésion et la résilience de la nation, en développant une culture de l'engagement,
- Garantir un brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge,
- Renforcer l'orientation en amont et l'accompagnement des jeunes dans la construction de leurs parcours personnel et professionnel,
- Valoriser les territoires, leur dynamique et leur patrimoine culturel.

Les jeunes appelés volontaires mobilisés pour cette phase de préfiguration participeront d'abord en juin 2019 à un séjour de cohésion de quinze jours dans un « centre SNU ». Puis, ils réaliseront dans un second temps leur mission d'intérêt général, d'une durée de quinze jours également, entre juillet 2019 et juin 2020.

Les centres SNU peuvent être des internats, des centres de vacances, des bâtiments du ministère des Armées et les appelés sont répartis en « maisonnées » (dizaine de jeunes) afin de renforcer la cohésion et la responsabilité collectives. « *La vie collective permet de faire l'expérience d'une citoyenneté active, notamment au travers de « conseils de maisonnées » : des créneaux quotidiens seront dédiés à la pratique de la démocratie interne et seront animés par les tuteurs* » a souligné Gabriel Attal.

Pour la phase de lancement, un appel au volontariat sera lancé en mars par le préfet du Nord et la rectrice, relayé dans les lycées, les centres d'apprentis, les maisons départementales des personnes handicapées et les missions locales.

Dans le Nord les garçons et filles retenus composeront une cohorte représentative de la jeunesse de chaque territoire (respectant les parts respectives de jeunes lycéens, décrocheurs, apprentis notamment).

Au cours du **séjour de cohésion**, les activités sont divisées en deux blocs principaux :

> Modules de formations articulés autour de sept thématiques :

- Défense, sécurité et résilience nationales
- Autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits
- Citoyenneté et institutions nationales et européennes
- Développement durable et transition écologique
- Activités sportives et de cohésion
- Culture et patrimoine
- Découverte de l'engagement

> Bilans personnels : bilan de santé, évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française, premier bilan-découverte de compétences incluant une composante numérique.

Une large place sera également accordée aux symboles de la République et de la nation (salut au drapeau et hymne national).

L'encadrement de ces séjours de cohésion se fera selon trois niveaux d'encadrement :

- **Niveau 1 « Tuteurs »**
parmi lesquels : BAFA, contrats éducatifs, chargés de la supervision de la vie courante du groupe ainsi que du lien avec les familles, un tuteur par « maisonnée ».
- **Niveau 2 « Cadres »**
parmi lesquels des animateurs confirmés, opérateurs associatifs, militaires pour la gestion du centre, organisation des activités et des modules.
- **Niveau 3 « Équipes de direction »**
fonctionnaires de l'Education nationale et de la Jeunesse ou du ministère des Armées pour la gestion des centres SNU, finances, urgences.

Une fois le séjour de cohésion effectué, les volontaires réaliseront dans un second temps leur **mission d'intérêt général** d'une durée de quinze jours durant l'été ou au cours de l'année scolaire suivante. Les modalités suivantes seront possibles :

- **Mission perlée** : un ou plusieurs appelés apportent leur concours régulier à une structure locale association ou chargée de service au public, comme les clubs sportifs, les services de pompiers, les EPHAD
- **Mission ponctuelle** : un ou plusieurs appelés apportent leur concours à un projet d'intérêt général existant et ponctuel comme l'organisation d'événements culturels ou sportifs, des chantiers de restauration du patrimoine
- **Projet SNU** : les appelés apportent leurs concours à un projet ad hoc, mis sur pied grâce à la participation des appelés SNU et permettant d'apporter un service substantiel à la société
- **Projet collectif** : plusieurs appelés décident de poursuivre un projet autonome d'intérêt général accompagnés par une structure d'intermédiation spécialisée, par exemple le Réseau national des juniors associations (RNJA), la Fédération des Maisons Des lycéens (FMDL)

Après la mise en place en janvier, d'un comité de pilotage SNU dans chaque département pilote, auquel est remis un cahier des charges national, le ministre se déplacera dans chacun des départements afin d'accompagner les équipes régionales et départementales dans l'élaboration de leur projet de mise territorial.